

## Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB\_2024\_05\_181

**OBJET :** INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER  
103 RUE MARCEL SEMBAT  
VENDREDI 17 MAI 2024

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande de Monsieur DUJARDIN Guy, domicilié au 103 rue Marcel Sembat à Raismes (59590), de privatiser le stationnement devant leur domicile le vendredi 17 mai 2024 de 08h00 à 18h00 afin de déposer des matériaux.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

### ARRETE

- Article 1 :** Le stationnement, devant le 103 rue Marcel Sembat sera réservé pour un dépôt de matériaux le vendredi 17 mai 2024 de 8h00 à 18h00.
- Article 2 :** La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par le demandeur le vendredi 17 mai 2024.
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- La Direction du Cadre de vie de la Ville de Raismes
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Demandeur

Raismes, le 13 mai 2024

Le Maire,

**Aymeric ROBIN**



Pour le Maire, par délégation,  
Le conseiller municipal délégué,  
Jean-Paul BIREMBAUT

Affiché le.....	14 MAI 2024
Transmis en sous-préfecture le.....	
Document exécutoire du.....	14 MAI 2024
Notifié le .....	